L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 20 OCTOBRE 1881. — 55me Année.

Bouleur, Bounet & Cie., Propriétaires-Éditeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS. JEUDI, 20 OCTOBRE 1881.

VENTE A L'ENCAN.

Par O. Valeton—Au dépôt du Jackson Rail road, 1600 [?]

Situation Municipale

Les affaires de la Nouvelle-Orléans s'embrouillent au lieu de s'arranger, et l'on commence à craindre, ce qui veut dire qu'on craint très sérieusement, que le budget des dépenses courantes limité au maximum de taxe, fixé par la loi de 1876, ne puisse suffire à tous les besoins de l'administration. Il est certain que ce budget ne suffit pas, et nous pouvons trancher cette question dès aujourd'hui, puisqu'elle est déjà et depuis longtemps décidée par les faits.

Ce maximum de taxe est pourtant celui qui avait été fixé par la loi de 1855 à l'époque où fut amendée et modifiée la Charte de 1852. Ce budget suffisait alors. Il répondait non seulement aux besoins de l'administration municipale, mais encore aux besoins d'améliorations, tels qu'ils pouvaient se faire sentir à cette époque. Les rues de la ville étaient entretenues avec plus de soin qu'aujourd'hui, bien qu'on n'eût pas alors l'avantage du pavage en blocs carrés de granite, qui dispense de toute réparation quand il n'est pas bouleversé par des excavations extraordinaires. Avec un tel pavage les frais de nettoyage sont réduits de beaucoup, car le balayage en est très facile.

En 1855, non plus, l'administration n'avait pas l'avantage d'être assistée par des contributions volontaires, au moyen des quelles les habitants prennent eux-mêmes le soin de pourvoir à la salubrité de la ville par un système d'irrigation et de lavage qui ne coute absolument rien à cette administration. Il n'y avait pas alors d'association sanitaire pourvoyant elle-même aux frais de ces travaux. La ville, en 1855 cependant, avec un budget aussi limité que celui d'aujourd'hui, pouvait subvenir à tous ces besoins, y compris l'entretien des places publiques, le pavement des rues et les plantations d'arbres partout où cela paraissait nécessaire. Comment faisait-on alors, et comment se fait-il qu'aujourd'hui on ne puisse, pour ainsi dire, rien faire du tout?

Et nous croyons que le mot est juste puisque, pour la première fois, à notre connaissance, les canaux d'écoulement sont restés toute l'année sans être fouillés, et puisqu'on compte sur l'association sanitaire pour les fouiller l'année prochaine et pour établir un système d'égoûts qui nous délivre plus rapidement et sûrement des inondations pluviales.

Il y a donc là un vice radical, un vice caché, dont jusqu'à présent personne n'a pu se rendre compte. Est-ce l'administration elle-même qui est fautive, et les revenus sont-ils mal employés ou détournés de l'usage auquel la charte les destine? Il est possible qu'il y ait quelque chose de semblable, mais cela n'expliquerait pas suffisamment la profonde détresse où l'administration se trouve, détresse si grande que les fonds manquent pour faire exécuter les travaux les plus ordinaires, les plus faciles, et nous pouvons même ajouter, les moins coûteux, car nous voulons parler ici des travaux ordinaires d'entretien, des travaux prévus, et non de ceux qui auraient pour résultats des améliorations réelles. Ces derniers travaux sont interdits; ils sont passés de mode et il ne peut plus en être question.

Beaucoup de gens sont disposés à croire que l'administration coûte trop par elle-même, sous le point de vue officiel, et qu'on pourrait réduire grandement les frais nécessités par le système. Sans doute ces frais, tout ministériels, pourraient être réduits, et l'administration, néanmoins, ne rien perdre de sa force effective. Mais on ne fait pas assez attention à une chose qui devrait se présenter tout naturellement à l'esprit des réformateurs, c'est que les dépenses qu'on épargnerait d'un côté se reproduiraient de l'autre. Nous pourrons citer l'exemple d'un cas de ce genre et qui se produirait nécessairement si la forme de l'administration était changée. Aux administrateurs de ville qui remplissent à la fois un double mandat de conseillers et d'officiers exécutifs, il faudrait substituer des chefs de département, qui ne délibéreraient pas, mais qui agiraient et mettraient en mouvement la machine municipale. Ces chefs ne travailleraient pas pour rien, et le traitement qu'il faudrait leur donner serait, à peu de chose près, celui que reçoivent aujourd'hui les administrateurs de ville. Trois de ces administrateurs, en comprenant le maire, ne reçoivent pas un cent de plus que ce qui leur est alloué par la constitution, ou $3,500 par an. Les autres ont continué à recevoir le traitement fixé par la charte. La différence entre les deux traitements est grande, mais à la place des administrateurs il faudrait mettre un trésorier, un contrôleur, un voyer et un commissaire des rues et allouer à chacun d'eux un traitement convenable. Il est admis, en outre, qu'on ne peut pas avoir un maire pour rien. D'ailleurs un maire s'offrirait pour rien qu'on n'en voudrait peut-être pas.

C'est ce qui est arrivé déjà, et nous n'avançons rien au hasard. Quelque temps avant la guerre de sécession, l'avocat Grailhe, homme fort estimé ici, avait été désigné par une convention comme candidat à la mairie. Il présentait personnellement toutes les garanties désirables et, en outre, il s'était formellement engagé devant une grande assemblée publique, convoquée dans la salle des Odd Fellows, à renoncer à son traitement de maire, s'il était élu. Ce traitement alors était de $5000. Eh bien, cette déclaration ne lui valut pas une voix de plus et il échoua. On assure même que son désintéressement lui avait causé du tort, car la majorité contre lui fut considérable.

Il ne faut pas inférer de là que nous soyons opposé à un changement de constitution municipale, changement que tant de gens désirent et avec raison, puisque la situation faite par la charte de 1870 est déplorable, mais il faut insister que la source du mal n'est pas là exclusivement. On dit encore que nos [?] viennent d'une extension démesurée du territoire urbain, et que nous ferions bien de nous borner à celui que nous possédions avant les annexions opérées par les radicaux.

Il serait mieux valu pour tout le monde que ces annexions n'eussent pas eu lieu, car personne n'y a gagné. Mais on oppose au démembrement des raisons sérieuses. Il faudrait s'occuper de comptes difficiles à établir pour les dettes affectées primitivement à chacun des districts annexés. Nous leur devrions et ils nous devraient. La question des compensations ferait naître des discussions interminables, et si l'on arrivait à une conclusion, il y aurait encore la question de l'entretien, chose plus difficile encore.

La ville de Carrollton ne serait pas en état, avant longtemps, de se protéger contre les érosions du fleuve et nous serions obligé de veiller sur elle, tout comme si elle fut restée partie intégrante de la nôtre, car en défendant Carrollton contre les débordements du Mississippi nous ne faisons que nous défendre nous-mêmes. Ces frais là, nous avons eu à les subir nombre de fois, avant l'annexion, et après la désannexion, la responsabilité pour nous serait encore la même. Nous croyons donc qu'il faut chercher ailleurs la solution de toutes ces difficultés.

Réunion des officiers de la Session.

Conformément à une convocation faite le 27 août, par le gouverneur Wiltz, les shérifs, assesseurs et collecteurs de taxes se sont réunis hier à midi dans la Chambre du Sénat, afin d'aviser au moyen d'établir un système d'assessment et de collection de taxes plus simple, plus équitable, plus uniforme et plus effectif.

M. R. R. McBride, assesseur de la paroisse Lafourche, a été élu président à l'unanimité et M. A. M. Aucoin, assesseur pour le second district de la paroisse d'Orléans, a été élu secrétaire. Les officiers suivants étaient présents:

Shérifs et collecteurs de taxe ex-officio. E Jones, député shérif d'Ascension, Jules Mestayer, député shérif d'Ibérie; L Kirkland, shérif d'Ouest Baton Rouge; J W Bates, shérif d'Est Baton Rouge; major E E Wyche, Bossier; John Lake, Caddo; C N Thibault, Plaquemines; O V Wagner, suppléant du shérif de la paroisse Jefferson; A L Bourgeois, St-Jacques, N A Guilbeaux, St-Martin; B S Labranche, St-Charles; S D Oliver, député shérif, Est Carroll; P L Bouny, collecteur de taxes du Bas District, paroisse d'Orléans; F P Mix, Tangipahoa; Louis Harris, suppléant de F W Messer, Livingston.

Assesseurs—Théogène Babin, Ibérie; A Bourg, Terrebonne; R R McBride, Lafourche; Dan T Settoon, Tangipahoa; Octave Fontenot, St-Landry; H Tebbs, Orléans, septième district; Jos H Finnegan, Orléans, cinquième district; P A Bienvenu, Jefferson; John C Bach, président du State Board of Assessors, pour la paroisse d'Orléans; A M Aucoin, Orléans, deuxième district; J L Cravens, Est Féliciana; S Ponsatet, Ste-Marie; Dr E Daaux, Avoyelles; L O Coman, Assomption; Isaiah Webre, St-Jean; E D [?], Catahoula; C G Hale, Pointe-Coupée; D L Morgan, Est Carroll; Félix Reynaud Ascension; col J B Walton, Orléans, premier district; John Carrey, Orléans, quatrième district.

Sur motion, l'auditeur et les autres officiers d'État sont invités aux séances de la convention. Une communication du trésorier d'État, annonce qu'il se fera un plaisir de fournir aux membres de la convention tels rapports et renseignements que peuvent contenir les livres de la trésorerie, et qu'il est disposé à leur rendre personnellement tous services de nature à faciliter la tâche pour laquelle ils ont été convoqués.

Le steamer City of Merida.—Ce steamer, parti de la Vera-Cruz le 12 octobre, par Tuxpan, Tampico et Bagdad, est arrivé à la Quarantaine mardi à 1 heure. Il y restera 72 heures. Il a été retenu pendant deux jours, à Tampico par le mauvais temps, les alléges, pendant plusieurs semaines, n'ayant pas eu franchir la barre. Il a laissé à Tampico les steamers Architect, Teutonia et Richmond, et la goëlette Silver Wing.

Nouveau sucre.

On a reçu hier par le steamer Imbodem 43 barils de sucre jaune clarifié. Ce lot vient de la plantation Fairview, paroisse Plaquemines. Il a été vendu à Thomson & Co. au prix de 9 1/16 la livre.

On a reçu encore 10 barils de sirop de Bayou Têche, consigné à Gidière, Day & Co. Le lot classé comme choix a été vendu à A. Thomson & Co. à 75 cts le gallon.

THÉATRE DU GRAND OPERA. — Il y avait hier soir plus de monde que la veille aux exercices des Mammoth Minstrels qu'on commence à apprécier beaucoup. Nous rappelons au public qu'ils ne doivent pas rester ici plus d'une semaine.

ACADÉMIE DE MUSIQUE—"Our German Senator" a remplacé sur l'affiche "Wanted a Carpenter" pièce qui ne reparaîtra plus qu'une fois à la matinée de samedi. Nous reverrons donc ce soir J. Adolph Dinkel représenté par Gus Williams qui a toujours obtenu dans ce rôle un succès extraordinaire. La semaine se terminera ainsi d'une manière brillante pour l'Académie de Musique.

THÉATRE ST-CHARLES.—Le succès d'Olivette se soutient à merveille. Il y a toujours plus de monde à la représentation de cet opéra comique français, dont la musique vive et entraînante séduit toujours davantage. La troupe de Hess, sans avoir des étoiles de premier éclat, n'en brille pas moins avec des artistes d'un talent rare et que nous regretterons beaucoup quand ils s'en iront.

Il est question d'un projet d'amendement à la constitution des États-Unis. C'est le *Sun*, de New-York, qui s'est chargé de lancer cette grosse affaire:

"Le général Lanborn, membre de la Législature du Minnesota, a déposé la proposition suivante: Le Congrès est requis de convoquer une convention dans le but de faire à la Constitution un amendement par lequel tout titulaire d'un emploi lucratif ou de confiance, au service des États-Unis, garderait cet emploi pendant tout le temps qu'il s'en rendrait digne par sa bonne conduite, ou pendant une période déterminée par la Constitution elle-même."

Le but évident de cette proposition est de résoudre, une fois pour toutes, le problème de la réforme du service civil. Il ne saurait être appuyé par les politiciens, qui fondent leur fortune politique sur la [?] de coupons de places, leur clientèle obligée.

Le "Baltimore American" publie, tous les jours, un article en langue française à l'adresse de la délégation française aux fêtes de Yorktown, hommages très délicats dont les membres de la délégation ont dû être très flattés. Nous remarquons avec plaisir que la presse américaine est unanime à reconnaître les services rendus alors, par la France à la cause révolutionnaire, et la valeur des officiers et soldats français, qui mêlèrent leur sang à celui des soldats américains dans le duel entre l'indépendance et la servitude. Plus éclairé que jamais, le peuple américain, en lisant les pages de l'histoire consacrée au récit des faits de cette époque héroïque, cède à l'émotion toute patriotique que provoque le spectacle de deux armées amies combattant côte à côte et ne luttant entr'elles que de valeur et de dévouement.

Les petits-fils des colons secourus dans la lutte par des amis dévoués que le temps a emportés dans sa course, sont heureux d'exprimer leur reconnaissance aux descendants de ces derniers, et fiers aussi de leur montrer la puissance et la prospérité à laquelle est parvenue la république, née de la victoire des armées alliées, à la fin du siècle dernier.

Entre la France républicaine et la grande démocratie américaine, il ne peut exister pour toujours que des rapports de plus en plus intimes.

L'exposition d'Atlanta promet d'être un succès. L'immense palais, élevé à grands frais pour cette occasion, est encore trop petit pour contenir les produits qui arrivent de tous les points des États-Unis. C'est un encouragement donné aux entreprises de ce genre qui doivent se multiplier sur tout le sol de la république.

—Place Saint-Georges, au coin de la rue Notre-Dame-de-Lorette, est appendu un cadre contenant les photographies de huit ou dix célébrités du quartier, peintres, hommes de lettres, etc.

Au-dessus, une marchande a placé un écriteau avec ces mots:

Dépôt d'huîtres d'Ostende.

Un article du "Temps" de Paris sur les accusations formulées à propos des affaires Tunisiennes.

Les affaires tunisiennes ont donné lieu à une véritable explosion, non-seulement de récriminations, mais même d'imputations infamantes contre les hommes les plus marquants du monde politique. Ministres, diplomates, députés, tous y ont plus ou moins passé. On a prêté aux uns et aux autres les mobiles les plus vils. C'était à se croire dans une caverne. Nul n'avait les mains nettes, sauf "les purs" de l'intransigeance. On ne s'en tenait pas à de vagues insinuations, on alléguait des faits, on prononçait des noms, on relevait des incidents insignifiants en eux-mêmes pour y trouver la preuve d'abominables concussions. Notre expédition en Tunisie n'avait pas été nécessitée par le seul souci de la défense des intérêts français, elle était uniquement due à de honteuses spéculations, dont des ministres, des agents diplomatiques, de grandes personnalités politiques auraient été complices et bénéficiaires.

Le gouvernement ne s'est pas ému de ce débordement d'outrages et de calomnies. Il a laissé tout dire, sans provoquer aucune poursuite. On ne peut que lui savoir gré de cette attitude, qui lui fait, à notre sens, le plus grand honneur. Quel que soit le jugement que l'histoire devra porter sur tous les ministères qui se sont succédé depuis l'ascension définitive des républicains au pouvoir, c'est-à-dire depuis l'avènement de M. Jules Grévy, et notamment sur le ministère encore actuellement en exercice, il est un mérite qu'on ne saura refuser aux hommes qui ont occupé le pouvoir pendant ces trois dernières années: celui d'avoir eu le profond sentiment de la liberté de la presse.

Cette liberté, ils l'ont laissée pleine et entière à tous leurs adversaires, aussi bien à ceux de l'extrême droite qu'à ceux de l'extrême gauche; aux violents du cléricalisme, comme aux violents de l'intransigeance. D'un et d'autre côté on les a traités de scélérats, ils ont laissé dire. On a crié: "Vive le roi! Vive la Commune!" ils ont laissé faire. Personne n'a été inquiété. C'est la première fois que, sous un gouvernement régulier et, en dehors de toute crise révolutionnaire, l'expérience de la liberté absolue en matière de presse a été faite avec une telle largeur. Cette expérience le ministère n'a pas voulu l'interrompre même en présence d'attaques qui visaient non plus les actes et la politique du gouvernement, mais la probité de ses membres ou celle des agents qui avaient sa confiance. En agissant de la sorte, en professant cette hautaine indifférence pour les calomnies, le ministère a parfaitement compris qu'il n'a pas à se défendre, par des procès de presse, contre les accusations qui peuvent émaner quotidiennement de ces milliers de journaux plus ou moins sérieux que le régime de la liberté fait éclore. Pour confondre ses accusateurs, pour mettre à néant toutes les calomnies, pour faire retomber le mépris public sur la tête de ceux qui ne répugnent à aucun outrage, le gouvernement a mieux qu'un prétoire; il a la tribune du Parlement. C'est devant les Chambres, c'est-à-dire à la face du pays, que doivent être débattues ces questions où se trouvent engagées et la politique et l'honorabilité des détenteurs au pouvoir. Les Chambres, voilà les véritables juges des ministres, et tout le monde louera ceux-ci de n'en pas vouloir d'autres.

Mais si le gouvernement peut dédaigner par les raisons que nous venons de dire les outrages et les diffamations, le même devoir ne saurait s'imposer aux particuliers, même lorsqu'ils sont investis d'une fonction publique. La situation des fonctionnaires serait intenable s'ils se trouvaient absolument désarmés contre les imputations calomnieuses qui ont reçu la publicité de la presse. Quand le gouvernement faisait lui-même des procès de presse, les fonctionnaires se trouvaient protégés contre les inculpations mensongères. Ils n'avaient pas à prendre souci de leur honneur, le ministère dont ils relevaient se réservait ce soin. Aujourd'hui, avec le système de l'absolue liberté de la presse, système dont le gouvernement a raison de ne pas se départir, les choses se passent autrement. Les fonctionnaires sont à la merci de toutes les attaques. Quand ces attaques ne s'adressent qu'à leur plus ou moins de zèle ou de capacité, ils peuvent n'en pas tenir compte. Mais quand elles incriminent leur probité, quand des faits déshonorants pour eux sont argués, ils ont le droit et le devoir de se défendre, de prouver qu'ils sont calomniés, de faire la pleine lumière sur les prétendus actes d'improbité qu'on leur reproche, et comme ils n'ont point, pour cela, une tribune à leur disposition, ils sont dans la nécessité de recourir à un procès de presse. C'est ce que viennent de faire les agents diplomatiques contre lesquels certains journaux ont dirigé les imputations les plus graves, et personne, assurément, ne songera à les en blâmer.

On les en blâmera d'autant moins que les procès de presse qui intéressent les fonctionnaires relèvent, maintenant, de la juridiction du jury. Autrefois, tous les procès de cette nature relevant de la police correctionnelle, on pouvait suspecter l'indépendance et l'impartialité du juge. Aujourd'hui, une telle suspicion ne saurait avoir lieu puisque c'est la juridiction la plus indépendante qu'on puisse imaginer, celle du jury, qui est appelée à se prononcer entre le fonctionnaire diffamé et ses accusateurs. En outre, ceux-ci ont le droit de faire la preuve des faits allégués. Dans ces conditions, les poursuites exercées par un fonctionnaire contre un journal ne constituent en aucune façon une atteinte à la liberté de la presse. Elles sont l'exercice du plus incontestable des droits, du droit qu'a tout homme, quelque rang qu'il occupe dans la société, quelque fonction qu'il y remplisse, de sauvegarder son honneur, de ne pas laisser suspecter sa probité. Aussi, autant nous protesterions contre des poursuites qui auraient un caractère politique et gouvernemental, autant nous trouvons légitime que les agents diplomatiques qu'on s'efforce de flétrir par des imputations déshonorantes intentent un procès à leurs accusateurs. Il n'y a pas d'autre moyen d'en arriver à faire que les écrivains gardent assez le sens de leur dignité pour que la presse, tout en jouissant d'une entière liberté, ne devienne pas une officine de diffamations.

(*Le Temps.*)

—Ceux qui ont essayé du Malakoff Bitter en font le plus grand éloge comme tonique [?].

Bonne nouvelle pour les habitués de la rue St-Charles et ceux qui en fréquentent les théâtres!—H. Peychoux, un fin cuisinier, un maître dans l'art de tenir un restaurant, un salon d'huîtres, ouvre un nouvel établissement, ce soir même, au No 93 de la rue St-Charles, juste en face de l'Académie de Musique. On trouvera là un superbe salon d'huîtres, très bien tenu, un restaurant de premier ordre, et une bar garnie des meilleures liqueurs. C'est véritablement une bonne aubaine pour les petites bourses qui tiennent à faire des repas sains et copieux, à bien vivre, à vivre avec une certaine élégance, sans dépenser beaucoup d'argent, et pour tous ceux qui aiment à se payer une fine douzaine d'huîtres ou à prendre un verre de bonne liqueur. H. Peychoux est populaire; il a des amis, des habitués fidèles. Nous sommes persuadé que, dès l'ouverture, il se sera fait déjà une belle et bonne clientèle. H. Peychoux est entreprenant et habile. H. Peychoux aura un beau succès.

Voyez les prix sur l'annonce; ils vous étonneront.

La révolution irlandaise, qui s'était bornée jusqu'ici au refus de paiement des loyers, entre dans une phase nouvelle et plus grave. De sérieuses et sanglantes rencontres ont eu lieu entre l'armée anglaise et les insurgés qui s'organisent de toutes parts. Sans doute, l'Angleterre, en employant les forces considérables dont elle dispose, aura raison de cette insurrection, mais transformée en ennemie implacable, l'Irlande sera l'éternelle épine au flanc du colosse anglais.

L'arrestation de l'agitateur Parnell a enflammé les esprits. Les meetings succèdent aux meetings. L'Angleterre y est dénoncée comme tyrannique, et les haines chauffées à blanc se traduisent en rencontres sanglantes. Une légère modification dans la loi qui organise la propriété serait probablement suivie d'un apaisement général. En attendant, tout irlandais qui a assez d'argent pour payer son passage ou qui en reçoit de ses amis des États-Unis, s'empresse d'émigrer. L'Irlande, qui comptait autrefois huit millions d'habitants, a vu ce chiffre réduit de moitié.

Une trombe en Algérie.

Paris, 15 octobre—Une trombe, qui s'est abattue sur le district de Millanah, Algérie, a tué soixante-cinq personnes.

Humbert et François-Joseph.

Rome, 15 octobre—La nouvelle d'une prochaine entrevue du roi Humbert et de l'empereur François Joseph est officiellement démentie.

Un chimiste français a trouvé le moyen de faire du gaz avec du carbonate de chaux. On peut employer ce gaz comme moteur à un prix extrêmement bas. La matière à chaux est un des éléments les plus considérables dont est composé la surface du sol, et un moteur à bon marché opérerait une véritable révolution dans les moyens de transport. Quelques tramways sont mis en mouvement, en France, par cette nouvelle découverte. Le gaz peut être extrait de la pierre emmagasiné, et renouvelé après avoir servi une première fois. Quelques journaux français qui parlent de cette découverte, disent que le temps de la vapeur est passé, et qu'à l'avenir la houille ne sera plus employée que pour les usages domestiques.

Notre concitoyen distingué, M. J. A. Rozier, a publié, dans le "Democrat" d'hier, sous ce titre: "The Marquis de Lafayette; a Critical Review of the Life and Caracter of America's-Benefactor," une très remarquable étude sur la vie du héros des deux mondes, remplie de détails intéressants sur ses œuvres en Amérique, ses services pendant la guerre et sur le triomphe qu'il obtint lors de son dernier voyage en 1824. M. Rozier s'est inspiré aux meilleures sources. Cette étude serait complète si M. Rozier y avait ajouté la péroraison du discours de bienvenue que Everett adressa à Lafayette, à son débarquement, en 1824. Cette péroraison est admirable de sentiment et d'éloquence.

—Le Malakoff Bitter gagne chaque jour dans la faveur populaire.

Les origines de l'affaire tunisienne.

DOCUMENTS.

Nous avons annoncé, d'après l'Agence Havas, que M. Roustan était autorisé à poursuivre l'*Intransigeant*.

Plusieurs journaux républicains ont publié la Note suivante:

L'Intransigeant a publié contre plusieurs personnages politiques, et notamment contre notre ministre résidant à Tunis, une série d'articles relatifs à l'expédition tunisienne.

M. Roustan a été autorisé par le gouvernement à intenter des poursuites à l'*Intransigeant*.

Comme notre ministre résidant à Tunis a été attaqué à raison des actes qu'il aurait commis dans l'exercice de ses fonctions de consul de France, ses détracteurs seront admis à faire la preuve des faits avancés par eux.

C'est la cour d'assises qui connaîtra de ce procès. En vertu de la loi du 29 juillet 1881, (article 45), la diffamation envers un fonctionnaire public, est du ressort de cette juridiction.

M Rochefort s'exprime à ce sujet dans les termes suivants:

Les loups-cerviers de la presse opportuniste annoncent avec de joyeux claquements de langue que M. Roustan nous fait un procès.

Enfin! cette enquête que le gouvernement refuse, nous allons donc l'avoir devant la cour d'assises. Là, les témoins que nous assignerons jureront de dire toute la vérité. Les noms seront prononcés tout haut, les faits révélés sans circonlocutions et sans ambages. Les questions auxquelles la *République française* s'est si obstinément dispensée de répondre, nous les renouvellerons à l'audience, et il faudra bien qu'elles aient solution.

On ne se contentera plus de désigner par leurs initiales ces membres du syndicat tunisien qui envoyaient, dans les bureaux de journaux, des corrupteurs à gages chargés de demander, en la payant, la reproduction des articles où la *République française* poussait à la faillite du bey.

Nous invitons M. Léon Renault à venir donner aux jurés des explications sur le voyage qu'il a entrepris à Tunis avec l'argent du baron Seillière. Nous nous permettrons, au besoin, d'interroger M. Barthélemy Saint-Hilaire qui sait bien qu'il y a eu des tripotages, mais qu'ayant peu été complice, puisqu'on faisait tout pour le mettre de côté, aura le dégagement d'avouer qu'il a été dupe.

Jamais lavage de linge plus sale n'aura infecté un prétoire. Nous nommerons alors le personnage que la fouille de M. Gambetta déclarait connaître, et qu'elle ne connaissait pas. Elle sera tout étonnée de constater que M. de Billing et M. Gay ne sont pas seuls à tenir les fils de la conspiration financière à laquelle nous devrons peut-être la ruine de nos finances.

Il y a des fortunes scandaleuses dont nous forcerons les détenteurs à établir publiquement l'origine, car il serait singulier que le président d'un tribunal pût demander à un accusé:

"Où avez-vous pris les dix francs que vous avez mangés avec des filles?"

et ne pût pas contraindre des députés, qui seront des accusés aussi, à raconter comment, n'ayant ni profession, ni patrimoine, ils sont arrivés à entretenir douze chevaux dans les écuries des châteaux qu'ils ont trouvé moyen de se faire construire.

Si les chevaliers de la Patte-Graissée qui se gaudissent des poursuites, que va, dit-on, nous intenter le sieur Roustan, s'imaginent exercer, par cette menace, la moindre pression sur l'indépendance de notre plume, leur illusion ne durera pas longtemps.

Nous réclamons avant tout la lumière pour notre malheureux pays, qu'on laisse volontairement dans l'obscurité. Que cette lumière vienne de la tribune de la chambre ou du banc des assises, la France, nous en sommes convaincus, l'accueillera toujours avec joie.

Et quand, devant tous, le sang de nos soldats aura rejailli sur nos exploiteurs, sans savoir encore quel pourra être l'arrêt du jury, nous savons déjà quel sera celui du peuple.

Autre procès, corollaire du premier. M. de Billing a adressé la lettre suivante au directeur de l'*Événement* qui persistait à l'accuser d'être l'auteur des communications faites à l'*Intransigeant*.

Paris, 30 septembre 1881.

Monsieur le directeur,

J'use du droit que m'attribue la loi. Veuillez insérer les lignes suivantes:

Je suis depuis vingt-six ans dans la carrière diplomatique, et je connais trop bien mes devoirs professionnels pour répondre aux attaques contenues dans le numéro de l'*Événement* d'aujourd'hui, qui me concerne, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation de mon chef hiérarchique, M. Barthélemy Saint-Hilaire.

Je lui adresse aujourd'hui même la lettre suivante:

"Monsieur le ministre,

"J'ai l'honneur de demander à Votre Excellence l'autorisation de poursuivre en diffamation, devant les tribunaux, l'auteur de l'article de l'*Événement* du 30 septembre qui me concerne.

"Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'assurance de ma très haute considération.

"BILLING."

Je vous prie, monsieur le rédacteur, et au besoin vous requiers d'insérer cette réponse provisoire dans votre plus prochain numéro.

BILLING.
Premier secrétaire d'ambassade, 24, Champs-Elysées, Paris.

M. de Billing a reçu la réponse suivante:

MINISTÈRE des Affaires étrangères — RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.
CABINET du sous-secrétaire d'État. — Paris, 30 septembre 1881.

Monsieur,

M. le ministre des affaires étrangères vous accorde l'autorisation que vous demandez de poursuivre en diffamation devant les tribunaux l'auteur de l'article publié par le journal l'*Événement*, dans son numéro du 20 de ce mois.

Je m'empresse de vous le faire connaître.

Recevez, monsieur, les assurances de ma considération la plus distinguée.

HORACE DE CHOISEUL,

M. le baron de Billing, secrétaire d'ambassade de 1re classe, 24 avenue des Champs-Elysées.

ITALIE.

Le journal *Avanti*, de Cesena, a été saisi le 1er octobre, pour la dix-septième fois, sur dix huit numéros. Il avait publié un violent article contre la loi de garantie.

Les journaux de la péninsule s'occupent presque tous de la question du traité de commerce franco-italien. Voici quelques-unes de leurs appréciations;

Le *Diritto*, du 3 octobre:

Toutes les questions relatives au traité de commerce avec la France n'ont pas été résolues à Paris, dans les réunions des négociateurs français et italiens. Nous savons également que l'accord ne s'est pas établi sur trois points principalement: les filés de coton, les bestiaux et la marine marchande. Sur ces trois points, les négociateurs se sont contentés de prendre acte des déclarations qui ont été faites pour en référer à leurs gouvernements respectifs. Nous croyons cependant que les difficultés sont très graves et qu'elles ne pourront être surmontées d'ici peu. On a néanmoins des raisons fondées d'espérer une solution prochaine et satisfaisante, grâce aux excellentes dispositions du gouvernement français et du nôtre.

"Au ministère des finances et du commerce, on examine de nouveau les trois points en question, afin de préparer de nouveaux éléments de discussion, lors de la reprise des négociations. Quant à la marine marchande, les ministres des finances et du commerce attendent avant de prendre une détermination, le rapport de la commission d'enquête qui sera probablement prêt pour le 20 de ce mois.

"Du reste, à part les trois points controversés, les questions commerciales entre la France et l'Italie ont été traitées à Paris d'une manière satisfaisante pour les deux gouvernements."

Le *Caffaro* croit que la conclusion d'un traité de commerce avec la France est absolument impossible, parce que les droits sur l'importation des bestiaux sont plus que sextuplés, et que les dispositions relatives au cabotage et à la surtaxe d'entrepôt sont autant d'écueils contre lesquels viendront se briser les meilleures intentions, à moins que les idées du gouvernement et du Parlement français ne changent radicalement.

La *Nazione* du 4 octobre.

"On déclare complètement inexactes, les nouvelles publiées par le *Diritto* sur le résultat des négociations commerciales avec la France. Les délégués italiens ont suspendu les négociations à la suite des prétentions inacceptables de la France.

ALLEMAGNE.

A l'approche des élections, le gouvernement a changé d'opinion sur la question relative à l'assurance des ouvriers contre les accidents. Suivant les journaux officieux, il serait disposé à accepter les demandes formulées à ce sujet par les libéraux, et d'après lesquelles les ouvriers géreraient eux-mêmes leurs fonds d'assurances, créé au moyen de leurs propres économies, et ne recevraient des subventions de l'Empire et de l'État que dans des cas exceptionnels et à titre de secours partiel.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* publie le nouveau communiqué qui suit:

Le moment d'arrêt qui se produit dans les négociations avec Rome, par suite du voyage de M. de Schlœzer aux États-Unis, est interprété par les journaux de l'opposition comme un symptôme indiquant que le gouvernement, après avoir poussé les négociations avec une activité toute particulière, semblerait maintenant vouloir temporiser sans motifs plausibles. Nous ferons observer qu'il n'est point exact que le gouvernement, [?] de donner satisfaction aux vœux de ses sujets catholiques, se soit jamais laissé entraîner à presser les négociations dont il s'agit. C'est l'attitude du pape qui, à plusieurs reprises, a provoqué les négociations actuelles, négociations qui, après diverses péripéties, viennent d'entrer dans une nouvelle phase.

On prête à l'acteur Hamburger beaucoup de mauvais calembours qu'il n'a jamais faits, et on laisse passer ses plus jolis mots, comme celui-ci, par exemple!

Un monsieur, qui appartient à la catégorie nombreuse des raseurs, rencontre Hamburger sur le boulevard:

—Tiens! c'est vous, mon cher ami; il y a bien longtemps que je n'ai eu le plaisir de vous voir.

—Le plaisir était pour moi, monsieur, répond Hamburger, avec son plus gracieux sourire.

Bons Confédérés.

NOUS achetons des Bons Confédérés de Six et Huit Pour Cent.
J. M. SEIXAS & CO., 184 rue Gravier. 30 oct—2f

Salon d'Huîtres et Restaurant. Ouverture.

H. PEYCHOUX prévient ses amis et le public qu'il ouvre, ce soir, à 4 heures, son bel établissement nouveau, à la fois salon d'huîtres, restaurant et bar, No 93, rue St. Charles, vis-à-vis l'Académie de Musique. Il invite ses amis et connaissances à lui rendre une petite visite à l'occasion de l'ouverture.

PRIX,

Déjeuners....30 cents
Diners ordinaires....30 cents
Repas à la carte, aux prix les plus modérés.
Huîtres crues....15 cts la douzaine
Huîtres frites....25 cts la douzaine
Huîtres stewed....25 cts la douzaine
La demi douzaine 15 cents
Boissons....10 cts le verre
20 oct—2f

Bonne occasion pour faire fortune. A Vendre,

POUR cause de départ pour l'Europe, le café bien connu situé à l'encoignure des rues Ste Marie et Camp y compris le stock et les [?]. On vendra aussi, si l'acheteur le désire, les meubles de la maison. Le tout à très bas prix. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 20oct—1sem

A louer

La MAISON 152 rue de l'Esplanade.
S'adresser à DANZIGER, 131 rue du Canal. 20 oct—7t PP

A vendre

Pour cause de [?] d'affaires.
UNE GROCERIE ET BARRE, située au coin des rues Orange et Magnolia. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux. 20 oct 4t.

Avis.

LE soussigné informe le public que sa femme ayant quitté le domicile conjugal il ne sera responsable d'aucune dette qu'elle pourra contracter en son nom. 19 oct—3t. JEAN BERGERON.

A vendre

POUR cause de départ, le café bien connu du second district, "Old Constitution", situé à l'encoignure des rues Conti et Decatur. Pour les conditions s'adresser sur les lieux au soussigné. JOSEPH CHRISTEN, Propriétaire. 19 oct—

Bureau de la Levee Steam Cotton Press Co.—No 167 rue Gravier—Nlle-Orléans, 17 octobre 1881.—Une assemblée des actionnaires est par le présent avis convoquée et aura lieu JEUDI, 20 du courant, à 10 heures du matin, aux bureaux de cette compagnie pour ratifier le compromis fait avec la Banque des Citoyens de la Louisiane et l'émission de Bons Hypothécaires autorisée par le Conseil de Direction à l'assemblée qui a eu lieu ce jour. WM. S. R. SEVEY, Secrétaire. 18 oct—3f

Restaurant de la Louisiane, —TENU PAR— LOUIS BEZAUDUN, 112 rue Douane, Entre Royale et Bourbon. Nouvelle-Orléans. Chambres pour voyageurs. DINERS POUR BALS ET SOIRÉES. 18 oct—3m

Pension Privée.

No 192 rue Royale, entre St Louis et Toulouse, Nouvelle-Orléans.
J'AI l'honneur d'informer mes nombreux clients que toutes les mesures ont été prises pour rendre le séjour de ma maison le plus agréable possible et l'on trouvera tout le confort que l'on puisse désirer dans un hôtel. Je prie les voyageurs de visiter mon établissement et ils trouveront bonne table et de magnifiques appartements, le tout à des prix modérés. Je sollicite le patronage des habitants de la campagne. [?]sept—3 m L. TRAPOLIN.

GRAND DÉBALLAGE CETTE SEMAINE

ACHETEZ VOS COUVERTES DE LAINES ET COURTEPOINTES OUATÉES CHEZ DANZIGER, 131 RUE DU CANAL.

COUVERTES LAINES de tous les prix depuis le meilleur marché jusqu'aux plus élevés.
COURTEPOINTES OUATÉES, sont faites chez nous et sont bien confectionnées.

1000 ROULEAUX de NATTES.
1000 ROULEAUX de NATTES.
Nattes Blanches à 12 1/2 cts.
Nattes à Carreaux à 15 cts.
Nattes Supérieures à 20 et 25 cts.
Nattes Fantaisies à 35 cts.
Il est de votre intérêt d'examiner.

Achetez vos [?] pour Robes maintenant. Choisissez parmi le grand assortiment que DANZIGER offre en vente demain.
Nouvelles Étoffes Écossaises.
Nouvelles Étoffes rayées.
Nouvelles Étoffes [?].
Nouvelles Étoffes colorées.
Nouvelles Satines couleurs.
Nouveaux Satins couleurs.
Nouveaux Satins colorés.
Un immense assortiment de Soie faire, qualité supérieure. Examinez-les.

Quartier-Général des Gants de Peau

1000 douzaines prêts à être vendus demain.
Vrai Gants de Chevreau, garantis, à 75 cts la paire.
Gants, qualité supérieure, à $1, $1.25 et $1.50 la paire.
Gants de Peau, de Suède, pour hommes et dames.

CONFECTION POUR DAMES ET LINGERIE.

Un immense assortiment de Robes Confection pour Dames, prêtes pour la vente.
Robes toutes faites et de bonnes coupes, de $5 à $100.
Notre assortiment de LINGERIE POUR DAMES ET ENFANTS demande votre attention.

DANZIGER, 131 RUE DU CANAL.

Gelpi & Viosca, SUCCESSEURS DE PABLO GELPI, 253 RUE DECATUR. MAISON ÉTABLIE EN 1836. MARCHANDS D'ÉPICERIES en général et IMPORTATEURS de toutes sortes de VINS d'ESPAGNE, surtout de la célèbre marque ST-VINCENT recommandée aux malades par les médecins. 13oct—3m—Dim Mer Ven.

Bureau de la compagnie de fabrication de glace de la Louisiane, No 36 rue South Front—Nouvelle-Orléans, 12 octobre 1881—Nos deux fabriques réunies capables de produire environ 45,000 tonnes par an, étant maintenant en pleine opération, nous sommes en mesure de contracter avec les commerçants pour leur fournir leur glace pendant l'année 1882, garant aussi une livraison prompte. Les informations relatives aux prix et à d'autres questions seront données au bureau de la compagnie. W. A BILLAUD, Secrétaire. 16 oct—16f.

A. MONTELEONE. La grande fabrique de souliers Tiger. Rue Royale 80, au coin de la rue Conti.

En gros et en détail. Importation des meilleurs cuirs français et peau de veau. Les meilleurs souliers français en peau de veau et les mieux cousus de $3,50 à au-dessus. Les meilleurs souliers vissés de $3 à au-dessus. Bottes de $5 à au-dessus. Patronisez le Grand Tiger. Travail garanti. Gros souliers de buffle toujours en magasin et à vendre aux plus bas prix. 15 oct—1an DMaJ

WM. E. MURPHY, AVOCAT, Au No 77 de la rue de la DOUANE, ENTRE LA RUE DE CHARTRES ET LE PASSAGE DE LA BOURSE. Consultations de 9 à 3 heures, en français et en anglais.

H. BILLARD, SUCCESSEUR DE HÉBERT & CIE. Coin Bienville et Chartres, Nlle-Orléans.

Vient de recevoir par les derniers arrivages de France, Un assortiment complet de Nouveautés Littéraires. Parmi les publications récentes, nous citerons les ouvrages scientifiques et de voyages des auteurs suivants: Camille Flammarion, Louis Jacolliot etc., etc. Les dernières publications littéraires reçues comprennent tous les nouveaux ouvrages de Albert Delpit, Adolphe Belot, Paul Saunière, Emile Gaboriau, Elie Berthet, Eugène Chavette, Victor Perceval, Hector Malot, etc., etc. Ainsi qu'un immense choix de Romans illustrés A BON MARCHÉ.

LA LIBRAIRIE FRANÇAISE. A reçu également un choix complet d'ouvrages pour la jeunesse, telles que les collections complètes de la Bibliothèque rose illustrée, Bibliothèque Chrétienne, ainsi que la collection complète de la Bibliothèque des jeunes filles, D. S. G. comprenant les œuvres de Mlle V. Monniot, D'Ethampes, Guillon, Raoul de Navery, Z. Fleuriot, etc., etc., etc., etc. Livres pour écoles, français, américains. En Gros et en Détail. Fournitures pour Écoles. PAPIERS PEINTS, en tous genres. 16 oct—

LE BITTER MALAKOFF A reçu la seule médaille à L'Exposition de Paris en 1878. Pas de tonique semblable. ALPH. WALZ, Seul propriétaire et fabricant, 26 rue Conti. 5 oct—1 an, tous les deux jours.

CHANGEMENT DE LOCAL. P. L. Cusachs, Importateur et Droguiste, a transféré son établissement du No 39 de la rue Royale à la spacieuse BATISSE BLANCHE, au coin des rues Canal et Baronne, Avec un stock entièrement nouveau, frais et complet. Cet établissement ancien et bien connu, en remerciant ses nombreux amis du patronage libéral qu'ils lui ont accordé dans le passé, espère en mériter la continuation par les facilités plus grandes qu'il a de bien faire, et les articles de qualité supérieure qu'il débitera. 1er sept.—6mo's

Le Magasin de Meubles le meilleur marché du Sud. W. G. TEBAULT, Nos 37, 39 et 41 rue ROYALE.

Ayant pris possession de mes nouveaux et spacieux magasins, mesure nécessitée par l'augmentation de mes affaires, je suis maintenant prêt à offrir à mes clients et au public, Un des plus beaux et des plus grands assortiments de Meubles qu'il soit possible de trouver au Sud. Mes genres et modèles en ameublements de salon et de chambre, sont pleinement un an en avance de tous les meubles importés ici. N'oubliez pas le numéro du magasin et sa légende: "Le magasin de meubles le meilleur marché au Sud." W. G. TEBAULT, 37, 39 et 41 RUE ROYALE. 1er sept—1an Nlle Orléans, Lne.

Entrepôt de Tapis et de Toiles-Cirées. ELKIN & CIE, 100..RUE DU CANAL..100. Reçoivent des nouveautés en tapis AXMINSTER, MOQUETTE, VELOURS et BRUXELLES, Ayant des bordures se mariant avec si on le désire. DEVANTS DE CHEMINÉE ET TAPIS ORIENTAUX. TAPIS DE BRUXELLES, à soixante-quinze sous la verge et au-dessus. TOILES CIRÉES et Linoleum pour Planchers. Rideaux et Étoffes à Rideaux, Dessins nouveaux et élégants en dentelle antique. SOIES CRUES de qualités et genres divers. Stores de Fenêtre, Blancs Cramoisis, Écrus, Hollande. Stores à dessins transparents. Stores à dessins Opaques. NATTES COCO, NAPIER ET CANTON. Grande variété de Franges nouvelles. 18 sept—1an

Occasion rare. 250 douzaines de ciseaux fins comme il n'y en a pas en ville, à très bon marché. 2 douzaines détaillés à ciseaux contenant 4 paires de ciseaux. Couteaux et ciseaux pour couper les cors. Pour grocers, des couteaux valant $1.50 seront vendus à 75c. Aussi, 100 douzaines de couteaux de table. Sécateur, [?] pour jardiniers, à vendre par A. Lamothe, 161 rue Royale. 1er sept—3m. Dim. Mar. Jeu.

ALBERT VOORHIES, AVOCAT. A transféré ses bureaux au No 3 1/2 rue [?]. 3 oct—

Avis. LES prix les plus élevés seront payés comptant pour des meubles d'occasion (second hand) de tous genres. S'adresser à CASH. Lock Box 2500 N. O., P.

GODCHAUX, 81 et 83 rue du Canal, La maison de vêtements confectionnés du Sud.

L'excellent choix de notre Stock de Linge d'Automne et Articles de toilette de toute sorte intéressera tous ceux qui peuvent avoir besoin d'un article du domaine de notre commerce. Nous mentionnons avec orgueil le fait que les GENRE, DESSIN ET EFFET général de nos marchandises n'ont jamais été égalés. Une inspection de notre stock sera trouvée intéressante et profitable au public acheteur. LEON GODCHAUX, 81 et 83 rue du Canal. 18 sept.

RESTAURANT DE JOHN, 182 RUE DU CANAL, Presque en face du Grand Opéra House. Nouvelle-Orléans. JOHN STERNNA, Propriétaire. 9oct—3m

A Vendre. 500 sacs CHICKEN FEED (riz cassé) à vendre par Thompson Rice Mill, 59 et 61 RUE PETERS, entre Conti et Bienville. 9oct—3m

VOIR Les dernières nouveautés de Coiffures en cheveux postiches, chez CHARLES TROUILLY, No 132 rue du Canal. 6 oct—1 m—MarJD

CHANGEMENT DE LOCAL. C. DUHAMEL, Opticien, ANNONCE respectueusement au public qu'il a transféré son magasin du No 111 de la rue du Canal au No 14 RUE DE CHARTRES, où il sera heureux, comme par le passé, de remplir les commandes pour les instruments d'optique, instruments d'ingénieur et de tous les autres instruments. S'étant assuré les services d'ouvriers capables pour la réparation de ces instruments, il sollicite la continuation du patronage dont il a été honoré depuis tant d'années. Les clients de la maison peuvent être assurés que l'ancienne réputation qu'elle s'est faite se maintiendra. C. DUHAMEL, 14 rue de Chartres, Nlle-Orléans. 9oct—1m

N'OUBLIEZ PAS. LES personnes temporairement gênées et craignant une saisie de leurs meubles, etc., pouvant éviter l'humiliation de voir leurs effets vendus par le shérif ou le constable en s'adressant au soussigné. Le soussigné également prêtera de l'argent sur meubles et marchandises de tout genre. Toutes communications strictement confidentielles. Adresse MOTUS, Lock Box 2120. 2 oct—1mDJ

TAPIS. B. & W. CRONER, Annoncent l'ouverture d'un immense stock de Tapis de choix nouveaux. Rugs, (devants de cheminée), toiles cirées, stores de fenêtres, corniches, Rideaux de dentelle etc. Le tout aux prix les plus réduits possibles. —AUSSI—Un choix élégant de Nouvelles Marchandises sèches d'automne, surtout des soieries et des satins noirs et en couleur, Nouveautés en étoffes à robes à soie mêlée, Nouveaux genres, Bonneterie, Dentelles, Gants, Linge de dessous pour dames et enfants, Ulsters, Manteaux et Surtouts de tous genres. Echantillons envoyés sur demande. 141 rue du Canal, coin Bourbon. 18 sept—

Grande Ouverture! Mme C. OLBERDING. 71 rue Royale, entre Conti & Bienville. INVITE les dames à venir examiner les nouvelles modes qu'elle vient de recevoir en fait de chapeaux, plumes, rubans, fleurs. Aussi un grand assortiment de pensées pour la Toussaint, mousse verte, fleurs découpées, feuilles, papier en tous genres, et tous les articles que l'on peut désirer pour fleurs. Le tout à très bas prix. Oct 9—2m D. Mer. S

A. Desforges, Nlle-Orléans. Hy J Montagnet, Nlle Orléans. Jos E Williams, Pittsburg.

Grand Lake Coal COMPANY. DESFORGES, MONTAGNET & CO., Marchands en gros et en détail de Charbons Pittsburg, Anthracite et Cannel. Bateaux, fabriques, presses, planteurs et familles approvisionnés aux plus bas prix du marché. Charbon en barils pour être expédié. Chantiers: 1er sur la Levée, entre les rues Port et St-Ferdinand, 2me au pied de la rue Mandeville, 3me entre les rues Henderson et Robin. Agents du "Bayou Sara Coal Depot". Bureau: coin des rues Gravier et Carondelet. 1er sept—3m Nlle Orléans, Lne.

Fabricants de Sucre, de Candis et Brasseurs. 1851..... BONNABEL .....1881. TRENTE années consécutives de succès ont établi sans conteste la supériorité du Bi-Sulfite de chaux de Bonnabel sur tous les antiseptiques et agents de défécation et de décoloration qui aient jamais été employés dans le traitement des Jus de Cannes. Tous les brasseurs du Nord et de l'Ouest font usage du bi sulfite. Circulaires et renseignements envoyés sur demande. H. BONNABEL, 37 rue North Peters. P. O. Box 1218. 18 sept—3m

Les derniers genres et les plus grandes nouveautés —EN— **NATTES** DE CHINE, **A. Brousseau's Son.** 17.....RUE DE CHARTRES..... 17. **TAPIS** Le plus grand stock au Sud. Prix qui conviendront à tout le monde. 30juin—

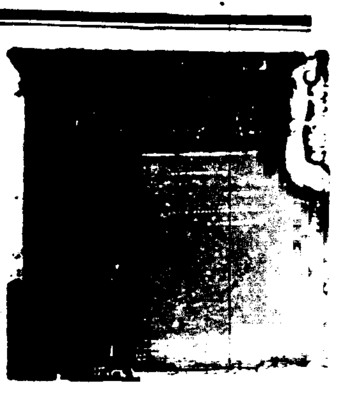

Pianos Pleyel FABRIQUÉS PAR PLEYEL, WOLFF & CIE., DE PARIS. Vendus exclusivement par **Louis Grunewald** 127 RUE DU CANAL ET 18 RUE BARONNE.

Les Pianos Pleyel, renommés dans le monde entier, sont connus du public depuis plus de cinquante ans, et durant cette longue période ils ont prouvé qu'ils étaient les plus durables, les plus économiques et les favoris de tous les pianos pour tous ceux qui apprécient les mérites réels d'un instrument de premier ordre. Les véritables Pianos Pleyel sont importés exclusivement par L. GRUNEWALD, le seul agent général autorisé aux États-Unis. Chaque Piano est accompagné d'un certificat original des fabricants, et aucun n'est véritable sans ce certificat. Soyez en garde contre les imitations, et si vous voulez acheter le véritable Piano Pleyel, allez au magasin de musique de Grunewald, où ils vous seront offerts aux prix les plus réduits et aux conditions les plus faciles. Nouveaux arrivages par tous les navires français. Venez voir mon stock et le juger par vous-même. LOUIS GRUNEWALD, 127 CANAL et 18 BARONNE. 21 sept—

LES HÉRITIERS DE J. LEVOIS 133 RUE DU CANAL, Bâtisse Touro. Déballeront, LUNDI, 3 du courant, un très grand assortiment d'étoffes françaises et anglaises pour robes, importées par eux et comprenant les dernières nouveautés en Étoffes laine, laine et soie, —Un choix complet de— Garnitures Brochées et à Carreaux, Se mariant avec les couleurs de drape. Ils offrent des BARGAINS spéciaux dans leurs étoffes pour robes, importées l'année dernière. Ils sollicitent l'examen des personnes qui ont besoin de robes d'automne et d'hiver. 3sept—

FRANTZ & OPITZ, Successeurs de A. [?] & Cie., Montres, bijouterie. 51 rue Royale, Coin Bienville. Nlle-Orléans.

BIJOUTERIE ET MONTURES DE DIAMANTS. DIAMANTS. N.B.—Aucune sorte de bijouterie plaquée. [?]

HOTEL CHALMETTE. 96 et 100...Rue St-Charles..96 et 100. Succursale du restaurant VICTOR. Chambres garnies et salons pour familles voyageurs, etc., à des prix très modérés. 28 sept—1 m.

A ceux que cela concerne—Nous avons l'honneur de vous annoncer que M. R. H. HUGUET, représentera à partir de cette date notre maison de commerce à la Nouvelle-Orléans. M. CHARLES W. BEIN, ayant cessé toutes relations d'affaires avec nous. Vos dévoués serviteurs, BRANCH CROOKES & CO. St. Louis, Mo., 29 août 1881. 2 sept—

On demande DES JEUNES FILLES pour leur apprendre à faire les cigares à la machine. Travail léger, propre, facile à apprendre et bien rétribué. S'adresser à la New Orleans Cigar Factory, 107 et 109 rue Remparts. 11oct—

Demande de collaborateur. UN journaliste d'une compétence toute spéciale demande un collaborateur pour fonder dans l'Amérique centrale un journal littéraire, scientifique, commercial et financier. Ce journal, d'une grande nécessité, est indispensable. Réussite certaine. Écrire pour traiter aux initiales H. I. J. bureau de l'ABEILLE. 7août—

Demande. UN monsieur et sa femme demandent deux chambres et la pension dans le 2me ou 3me district. Ils exigeront des références. S'adresser à S. B. Boîte 2769 Bureau de Poste, Nouvelle-Orléans. 9oct—

A louer MAGASIN No 35 rue Bienville, près Chartres; complètement réparé. A. & C. DENIS, No 104 rue du Canal. 16 oct—

A Louer. UNE maison de résidence, No 406 rue Dauphine ou Grands-Hommes, entre Union et François, à 3 lieux de la rue Esplanade, avec cuisine, lavoir, chambre à charbon cave gaz, hydrant et grande cour carrelée, etc. etc. Aussi les maisons 248 et 250 chemin du Bayou et 261 rue Orléans. S'adresser à M. Elliot, No 77 rue Douane, près Chartres. 8 oct—

A VENDRE, UNE MACHINE complète à raser le bois, de la puissance de 5 chevaux, avec bouilloire, etc., etc.; le tout en bon état. Elle sera vendue à bon marché pour cause de maladie. S'adresser à JOS F. [?], No 77 Passage de la Bourse. 2 oct—

Biscontau Frères, L'angle des rues Bayou et Broad. GROCERIE, liqueurs et magasin de fourrage des meilleures qualités, ainsi que foin, maïs, avoine son et graine de coton, etc., à des prix bien réduits. Toutes marchandises délivrées à domicile. nov—1an.

Tirage de la Loterie de l'État de la Louisiane. POUR LE 19 OCTOBRE - CLASSE No 248. Tirage de 4 heures P. M.

67	68	23	22	23	27	42	5	51	39	30	19	51	54

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature:
Ce 19 octobre 1881 4 heures P. M.
LOUIS H [?]
J A [?]

Les plans de [illegible]